



**ARRETE MUNICIPAL**  
**Délégation de fonctions et de signature**  
**à Madame Cassandra JOUBREL,**  
**6<sup>ème</sup> adjoint au Maire**

Le maire de Lentilly,  
Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le Maire à déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et à des conseillers municipaux,  
Vu l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au Maire, sauf disposition contraire dans la délibération, à subdéléguer sa signature dans les matières déléguées par le Conseil municipal,  
Vu la délibération en date du 1<sup>er</sup> avril 2026 portant délégation de compétences au Maire,  
Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil municipal en date du 21 mars 2026 constatant l'élection de madame Cassandra JOUBREL en qualité d'Adjoint au Maire  
Considérant que madame Cassandra JOUBREL exerce les fonctions de 6<sup>ème</sup> Adjoint au Maire de la commune de Lentilly et dans le souci d'une bonne administration locale, il est nécessaire de lui déléguer une partie de mes fonctions et de lui donner délégation de signature permanente dans les domaines ci-dessous détaillés.

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> : Attributions accordées au titre de la délégation de fonctions**

**Domaine de la solidarité**

- ✓ Gérer les relations avec les associations œuvrant pour la solidarité et l'action sociale
- ✓ Animer les actions de Lentraide

**Domaine de l'action sociale :**

- ✓ Mise en place d'une politique sociale et notamment en direction des plus fragiles en partenariat avec le Conseiller délégué à l'action sociale
- ✓ Développer des partenariats institutionnels et associatifs et construire des actions innovantes pour renforcer les solidarités,
- ✓ Gérer les propositions d'attribution des logements sociaux auprès des partenaires sociaux
- ✓ Gérer les relations avec le Conseil général
- ✓ Participer aux groupes de travail et aux commissions au sein de la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle

### Domaine des seniors :

- ✓ Gérer les relations avec les maisons de retraite et assimilées

### Article 2 : Délégation de signature

Madame Cassandra JOUBREL reçoit également délégation de signature de monsieur le Maire dans ses domaines de compétences.

Dans le cadre de sa délégation, madame Cassandra JOUBREL est autorisée à signer les bons de commande, devis ou tout autre document budgétaire. Il est également autorisé à invalider les bons de commande des services dont le montant ne serait pas couvert par le budget initialement voté ou pour des dépenses imprévues non justifiées.

### Article 3 : Mise en œuvre de la délégation.

Les délégations consenties prennent effet à compter de leur notification à madame Cassandra JOUBREL.

Les délégations faisant l'objet du présent arrêté s'exerceront sous la surveillance et la responsabilité du Maire et sous la réserve de son pouvoir réglementaire.

### Article 4 : Modalités d'application.

Tous documents signés par madame Cassandra JOUBREL dans les domaines de délégations de fonctions et de signature accordés porteront la mention :

« L'Adjoint au Maire délégué, Cassandra JOUBREL »

Le directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- ✓ Transmis à monsieur le Préfet de l'arrondissement de Lyon
- ✓ Transmis à Monsieur le Trésorier de la commune de Lentilly
- ✓ Affiché et publié au recueil des actes administratifs de la commune
- ✓ Notifié à l'intéressée

Notifié à l'intéressée

Le 4/5/2026



Fait à Lentilly, le 04/05/26

Le Maire,  
**Eric POLNY**

